

annuités ou intérêts sur les fonds, et les deniers votés par le Parlement et se trouvant entre les mains d'une bande quelconque de Sauvages, et les propriétés achetées ou acquises avec lesdites annuités ou au moyen desdites annuités, recettes ou deniers, qu'ils soient ou non en la possession d'une bande quelconque de Sauvages ou de tout sauvage d'une bande, ou d'une bande irrégulière, ne peuvent être pris, saisis, ni séquestrés pour dettes ou pour toute autre raison ou cause quelconque.

Cette disposition protège les Indiens dans les biens achetés avec les deniers provenant de l'annuité, mais elle ne protège pas le fonds même de l'annuité. Nous voulons que ce fonds de l'annuité soit dorénavant dans la même situation que les biens achetés avec ces deniers.

(Il est fait rapport du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

**DISCUSSION DU BILL RELATIF A L'ENCOURAGEMENT DE L'INDUSTRIE DU ZINC.**

Le bill (n° 182), déposé par M. Templeman, concernant le paiement des primes au plomb contenu dans les minerais plombifères exploités au Canada et tendant à encourager la production du zinc au pays est lu pour la 2e fois et la Chambre se constitue en comité général pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er.

M. SPROULE: Un mot d'explication.

L'hon. WM TEMPLEMAN (ministre du Revenu de l'Intérieur): Il y a quelques jours, lorsque la Chambre a été saisie de la résolution à l'étude, l'objectif de ce bill a été mis en parfaite lumière. Le député de Simcoe (M. Lennox) me pria alors de donner un aperçu plus détaillé du projet de répartition de cette dépense de \$50,000 et je promis de l'éclairer à cet égard. Voici à peu près comment se fera la répartition des deniers affectés au développement de l'industrie du zinc:

Etude des procédés qui promettent des résultats commerciaux:

a) Le procédé de De Laval, en opération à Trollhatten, Suède..	3,000 00
b) Le procédé Ferguson-De Laval, usine de démonstration en construction à Londres (Angl.)....	2,500 00
c) Le Procédé Cote-Pierron, récemment inventé en France.. . . .	3,000 00
d) Le procédé au bisulfate Kermodé, usine de démonstration en construction au pays de Galles.. . .	3,000 00
e) Le procédé Hiram-Nixon, de Philadelphie.. . . . . . . . . . . . . . . .	2,500 00
Il y a encore deux procédés sur lesquels le ministère se renseigne, dont l'un en Russie et l'autre à Vienne, en Autriche et qui, paraît-il, sont commerciaux, chacun.. . . . . . . . . . . . . . . .	
	6,000 00
	<hr/>
	\$21,000 00

M OLIVER.

L'intention est de faire examiner ces procédés sur un pied commercial, en détail, par des experts en métallurgie.

L'étude de chacun de ces procédés demandera plusieurs semaines. Pour expliquer le coût de ces études, disons que dans cette dépense figurent le traitement du métallurgiste en chef et de ses aides ainsi que leurs frais de route; en outre, la rédaction du rapport et la rémunération des ouvriers nécessaires, en nombre suffisant pour permettre au personnel de se diviser en équipe de jour et de nuit, vu que les procédés sont continus.

Ce n'est que lorsque les renseignements nécessaires auront été obtenus qu'il sera possible d'élaborer un projet en vue de future initiative.

Si l'une de ses opérations promet des résultats commerciaux, le reste de la prime (\$29,000) pourra être consacré à l'érection et à l'exploitation d'une usine d'expérimentation, sur le pied du procédé approuvé. Comme cette somme, \$29,000, est bien minime pour une étude de telle importance, force nous sera d'utiliser l'outillage électrique existant déjà à Nelson (Colombie-Anglaise).

Voilà l'aperçu préparé par le directeur des mines sur le mode d'exécution de cette dépense. L'objectif du bill, les résultats que nous comptons obtenir, l'urgence de cette œuvre, tout cela a été longuement discuté, lorsque la Chambre a été saisie de cette résolution et si je ne me trompe, la députation est pleinement convaincue de l'importance de l'œuvre en question.

M. J. A. CURRIE: Le ministre a-t-il l'intention de soumettre à l'étude les procédés commerciaux qui existent déjà, comme celui qui fonctionne au New-Jersey ainsi que le procédé belge? Voilà nombre d'années que ces procédés sont employés commercialement, et avant de s'aviser d'employer de nouveaux procédés pour le traitement du zinc, il conviendrait d'étudier les anciens procédés qui ont été couronnés de succès. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il importe d'étudier ces procédés qui fonctionnent avec succès depuis quelque temps?

L'hon. M. TEMPLEMAN: Sans doute, cette étude s'effectuera. La plus grande autorité sur ce continent en matière de zinc est M. Ingalls, de New-York.

M. J. A. CURRIE: Et Joseph Wharton.

L'hon. M. TEMPLEMAN: Oui. Nous nous proposons de nous assurer la coopération de ces experts à bref délai. D'après mes auteurs, les procédés usités pour le traitement du zinc et connus sous les vocables de procédé belge ne sauraient, au jugement des métallurgistes, s'adapter économiquement aux minerais de ce pays où le plomb et le zinc sont intimement unis.

La difficulté à surmonter est de trouver un procédé pour recueillir ces deux métaux. Je crois que le minerai de zinc qui est fondu aux Etats-Unis et en Europe, ne contient pas de plomb ou s'il en contient on